

## RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2018

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX , Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN et Nadine VILLERET

Excusés : MM. Michel BONIN donne pouvoir à Daniel URBAIN, Elise GAVAND donne pouvoir à Evelyne PETIT, Jean-Claude MARTEAU donne pouvoir à Hervé PARIS

Absent :

Avant de passer à l'ordre du jour le Conseil approuve le compte rendu de la dernière séance et Madame le Maire annonce la démission de Jean-François BAEZA.

### Objet de la délibération : **Effacement réseau quai de la Seille**

Madame le Maire présente l'Avant Projet Sommaire (APS) relatif à l'effacement des réseaux quai de la Seille, réalisé par le SIDEC.

Le coût restant à charge pour la Commune est de **48 479.73 €** pour un montant total de travaux de 110 104.79 €

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 contre (Véronique RAMEAUX, Emmanuel BILLET et Guy JEANDOT), 2 abstentions (Nadine VILLERET et Annie RENARD)

**APPROUVE** l'APS et le plan de financement

Ces travaux auront lieu sur l'année 2019 et permettront l'effacement de tous les réseaux au cœur du village. Ils devront être réalisés avant que le Département n'intervienne pour reprendre la chaussée.

En parallèle seront changés les 3 réverbères très abîmés qui éclairent l'église.

### Objet de la délibération Travaux de voirie

De nombreux échanges permettent à chaque conseiller de se situer quant aux divers travaux à entreprendre sur le budget 2019.

A savoir :

- La reprise du pluvial rue du Général Gauthier et la réfection d'un ou 2 trottoirs
- Le revêtement de tout ou partie du chemin dit de « la Crevia »
- La pose d'une bordure puis de séparateurs de chaussée sur la rue Saint-Aignan pour sécuriser les déplacements au cimetière.

Chacun des projets est chiffré par le Cabinet qui a procédé aux estimations. Aucune délibération n'est prise dans l'attente d'approfondissement.

### Objet de la délibération : **Convention avec APRR**

Madame le Maire présente au conseil une convention à passer avec APRR afin de régulariser l'usage et l'entretien des ouvrages lors de la réalisation de l'A39 puisque des voies communales ont été modifiées puis rétablies.

L'Etat demande aux concessionnaires de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoirs, éclairages, ...

Cette convention dédouane la Commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec APRR

***Objet de la délibération : instruction des documents d'urbanisme***

Madame le Maire signale que la Communauté de Communes de « Champagnele Nozeroy Jura » instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Suite aux fusions intervenues en 2017, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements prenant en compte l'évolution du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) Le nouveau Conseil Communautaire de la « CC CNJ » a validé la mise à jour des conventions passées avec les Communes adhérentes

Il convient donc au Conseil Municipal de valider la nouvelle convention et l'avenant à la convention signée au moment de la mise en place du service et d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que la convention actualisée.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention et l'avenant à la convention à signer entre la Commune et la « CC CNJ » et la Commune et autorise Madame le Maire à les signer

Madame le Maire tient à remercier ces services qui instruisent avec rigueur et efficacité les dossiers.

***Objet de la délibération : Création 2 postes d'adjoints techniques principaux***

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale en date du 10 juillet 2018 proposant un avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à Mme Karine MOREY (27.5/35) et M. Christian LYZWA (temps plein), à compter du 01 août 2018

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de transformer les 2 postes d'adjoint technique territorial en poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 27.5/35 et à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

***Objet de la délibération : Tarifs cantine rentrée 2018***

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 voix contre (Nadine VILLERET et Emmanuel BILLET)

**DECIDE** d'appliquer une tarification spéciale pour les enfants de l'extérieur

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 5 contre (Guy JEANDOT, Michel BONIN, Hervé ROME, Hervé PARIS, Jean-Claude MARTEAU) et 1 abstention (Daniel URBAIN),

**DECIDE** de maintenir la double tarification qui prend en compte le quotient familial.  
Le calcul prend en compte le revenu fiscal de référence, le montant des prestations familiales (hors allocation logement) et le nombre de parts mentionné sur l'avis d'imposition. Le résultat obtenu correspond au quotient familial.  
Le quotient (Q) indique la tranche tarifaire dans laquelle se trouve la famille qui devra fournir son dernier avis d'imposition, sans quoi le tarif le plus élevé sera appliqué.

**Calcul des revenus mensuels :**

R = (revenu fiscal de référence/12) + allocations familiales (hors logement)

P = nombre de parts sur l'avis d'imposition

**Calcul du Quotient familial :**

Q = R/P

**Tranches tarifaires :**

<b>Quotient familial (Q)</b>	<b>Tarif enfants Ruffey</b>	<b>Tarif enfants extérieurs à Ruffey</b>
Q < ou = 550	4.20 €	4.70 €
Q > 550	5.60 €	6.10 €

Pour prendre en compte le nombre important d'enfants d'autres villages qui fréquentent l'école de Ruffey (19 en juin 2018), il est proposé d'augmenter de 0.50 € le coût du service de cantine pour ces familles. A noter qu'il n'y a pas sur notre canton de participation des Communes où habitent ces enfants, aux coûts de fonctionnement scolaire

**Objet de la délibération : Subvention au Foyer Rural pour kermesse**

Madame le Maire présente une demande de subvention de 500 € du Foyer Rural de RUFFEY SUR SEILLE pour l'organisation de la kermesse 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Considérant que le Foyer Rural participe à l'animation du village

**ACCEPTE** la demande du Foyer Rural et attribue une subvention de 500 €

**Objet de la délibération : Questions diverses**

**Périscolaire :** Madame le Maire fera envoyer à chaque conseiller les éléments fournis par la Communauté de Communes pour une prise éventuelle de la compétence périscolaire (cantine et halte garderie) à compter du 01 janvier 2019.

Nadine VILLERET, adjointe à la vie scolaire, explique les raisons de son positionnement.

Un avis consultatif sera demandé aux conseillers lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Taux réduit de la TVA :** les conseillers ne souhaitent pas apporter dans leur majorité leur soutien au maintien de taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment

Contre le maintien : Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé ROME, Daniel URBAIN et Nadine VILLERET

**Déclarations d'intention d'aliéner :** Vente du bien de Mme DEMOLOMBE rue du Général Lecourbe et de M. et Mme MOULIN rue d'Oisenans.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

**Recensement population** : Madame le Maire présente les résultats tels que confirmés, du dernier recensement réalisé courant janvier 2018 :  
368 habitations, 326 principales et 747 habitants.  
A noter une petite croissance de la population.

**Projet d'une nouvelle activité** : M. BONNIN, Gaec situé sur les territoires de Desnes et Ruffey, a un projet de méthanisation qu'il souhaiterait venir présenter au prochain conseil municipal

**Commission voirie** : le mercredi 11 juillet à 20 h 30 se réunira la commission voirie afin d'étudier plus en détail le projet de réfection du pluvial rue du Général Gauthier.

-----

Suite à cette commission, un nouveau conseil municipal programmé le **vendredi 27 juillet à 19 h 00**, n'a pas permis d'aboutir à un choix précis.

Une nouvelle commission voirie est donc programmée le **mercredi 05 septembre** en présence d'un technicien de la maîtrise d'œuvre du Cabinet ABCD pour tenter d'éclairer les solutions à apporter et de répondre aux différentes questions.

En questions diverses, sont évoquées

- La réception du Pont du Sedan, ouvert de nouveau à la circulation. Mme le Maire remercie Daniel URBAIN, la Communauté de Communes qui ont suivi et financé ce dossier ; ainsi que le maître d'œuvre qui a su trouver des solutions afin de ne pas détruire l'armature ancienne du pont.
- La présence d'une centaine de caravanes de gens du voyage venus occuper la propriété privée « des enfants du Métro »